



Faits saillants du **marché du travail** en Estrie Par Gilles Lecours

TAUX DE SURVIE

Le gouvernement du Québec a annoncé, au début du mois de mai, une augmentation du salaire minimum. En deux étapes, il passera de 7 \$ l'heure à 7,30 \$ le 1^{er} février 2003 pour quelque 217 000 travailleurs. Les syndicats et les groupes de défense des plus démunis ont applaudi la mesure mais estiment tout de même que ce taux est encore trop bas bien qu'il soit, comme notre tableau l'indique à la page suivante, le deuxième au Canada.



D'autre part, le Conseil du patronat, par son porte-parole bien connu en région M. Gilles Taillon, a vigoureusement dénoncé cette augmentation qui pourrait, selon l'organisme, mettre en faillite plusieurs entreprises.

Bien peu de gens raisonnables affirmeront que 292 \$ bruts, par semaine de 40 heures, est un salaire trop élevé, d'autant plus que l'augmentation ne représentera à terme que 12 \$ de plus par semaine.

Cette charge supplémentaire imposée aux entreprises est-elle à ce point contraignante? Devrait-on laisser les lois de l'offre et de la demande opérer les régulations «naturelles» des taux de salaires?

(suite à la page 2)

En Estrie, avril 2002 en regard d'avril 2001



Situation de l'emploi au mois d'avril

- Taux de chômage de 8,5 %, en hausse de 0,6 point de pourcentage.
- 12 500 chômeurs, soit une augmentation de 600 personnes.
- Le nombre d'emplois est en baisse de 3 900 pour atteindre 134 500.

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL				
	Taux de chômage	Nombre d'emplois	Nombre de chômeurs	Taux d'activité
RMR de Sherbrooke ¹	8,8 %	73 600	7 100	63,8 %
Estrie	8,5 %	134 500	12 500	61,9 %
Ensemble du Québec	9,6 %	3 486 500	369 400	64,1 %

1. « Une RMR (région métropolitaine de recensement), est [...] un noyau urbanisé qui compte au moins 100 000 habitants (recensement 1996). » Statistique Canada, 2001.

(suite de la page 1)

Salaire minimum ¹	
Colombie-Britannique	8,00 \$
Québec	7,30 \$
Territoire du Yukon	7,20 \$
Ontario	6,85 \$
Manitoba	6,75 \$
Saskatchewan	6,65 \$
Nouveau-Brunswick	6,00 \$
Terre-Neuve	6,00 \$
Île-du-Prince-Édouard	6,00 \$
Alberta	5,90 \$
Nouvelle-Écosse	5,80 \$

Tel que le rappelle notre encadré, il est bien difficile de trouver des données sérieuses qui viendraient remettre en question, en arguant les pertes d'emplois, l'existence même de lois fixant des seuils minimaux de salaires. Il semble encore plus hasardeux de faire une relation de cause à effet entre la survie des entreprises et les normes en matière de salaire minimum.

De fait, selon une récente étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, la survie des entreprises dépend de multiples facteurs « notamment l'âge de l'entreprise, le nombre d'emplois lors de sa création et le degré de concurrence selon le secteur d'activité. L'âge d'une entreprise indique à quelle phase de son développement elle est rendue : démarrage, consolidation ou maturité. Le nombre d'emplois de l'entreprise lors de sa création est un indicateur de l'investissement initial et des risques qui lui sont associés. Et comme le degré de concurrence varie d'un secteur d'activité à un autre, le secteur permet d'évaluer l'intensité de la compétition à laquelle doit faire face une entreprise² ».

Au niveau international, les salaires minimaux existent dans dix-sept pays de l'OCDE, dont les États-Unis, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Japon et l'Espagne. Au terme de nombreuses études théoriques et empiriques, l'OCDE confirme qu'aucun effet négatif sur l'emploi ne s'est fait sentir.
Nordmann Roger, *Domaine public*, 02-06-2000.

1. Statistique Canada, 2002.

2. D'autres facteurs mesurables (âge et sexe de l'entrepreneur, investissement initial et montage financier) ou non mesurables (qualité de la gestion, vision stratégique, changements technologiques, environnement externe et autres) influencent aussi la survie des entreprises. Mélançon Sylvain et Alarie Marc, *ministère de l'Industrie et du Commerce, gouvernement du Québec, 2001.*

L'étude souligne également que 90 % des fermetures d'entreprises ne sont pas causées par une faillite mais par un retrait volontaire des affaires. Le taux de survie des entreprises est de 35,3 % après 5 ans et de 19,8 % après dix ans. Et enfin, malgré les différences marquées des taux de salaire minimum, les taux de survie des entreprises québécoises sont semblables à ceux qui sont observés dans le reste du Canada.

En conclusion, malgré les critiques, l'évolution du salaire minimum est un processus normal pour une société moderne et elle doit être régie par des analyses économiques ponctuelles. Dans cette perspective, le gouvernement a adopté un mécanisme permettant de réviser, chaque année, le salaire minimum. Ce mécanisme d'analyse comprend onze indicateurs, dont un ratio entre le salaire minimum et le salaire horaire moyen. Ces indicateurs sont regroupés sous quatre grands axes : le pouvoir d'achat des travailleurs, la compétitivité des entreprises, l'effet sur l'emploi et l'effet sur l'incitation au travail.

AVRIL 2002 - LES INDICATEURS RÉGIONAUX

L'Estrie est encore en mode de recul de l'emploi pour ce mois d'avril, comparativement à avril 2001 : on dénombre 3 900 emplois en moins. Le taux d'activité est également à la baisse, passant de 63,8 % en avril 2001 à 61,9 % en avril 2002. La RMR de Sherbrooke s'en tire mieux avec 1 000 emplois supplémentaires.

Pour les quatre premiers mois de l'année 2002, l'Estrie affiche par contre un gain de 2 700 emplois, passant de 131 800 postes en janvier à 134 500 en avril. Ces données sont somme toute encourageantes pour le prochain trimestre.

Le tableau qui suit donne un aperçu des secteurs d'activité économique où se sont produites les principales hausses et baisses de l'emploi en Estrie.

Hausse de l'emploi
Fabrication de produits minéraux non métalliques
Fabrication de produits en bois
Commerce de détail
Services professionnels, scientifiques et techniques
Baisse de l'emploi
Foresterie, pêche, mines et extraction de gaz
Fabrication de machines
Transport par camion
Soins de santé et assistance sociale



MRC de Coaticook

Bibliothèque municipale (Coaticook)

Investissement de 390 000 \$ du gouvernement du Québec et de 325 000 \$ de la Ville de Coaticook pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale. Les travaux doivent commencer vers la mi-mai 2002.

Laiterie Coaticook (Coaticook)

Investissement évalué à plusieurs centaines de milliers de dollars pour l'agrandissement de l'entrepôt de la laiterie afin d'y transférer l'usine de fabrication des produits dérivés du lait. Le projet entraînerait la fermeture de l'usine actuelle, mais permettrait la création de quelques nouveaux emplois. Les travaux devraient commencer en mars 2003.

MRC de Memphrémagog

Centre d'arts Orford (Orford)

Investissement de 2,6 millions, en parts égales, des gouvernements fédéral et provincial pour la réfection de bâtiments, le remplacement d'équipements spécialisés et la construction d'un pavillon multifonctions.

MRC de La Région-Sherbrookoise

Biomed développement (Fleurimont)

Investissement de 2,6 millions du gouvernement du Québec pour la construction, dans le parc biomédical, d'un incubateur d'entreprises de recherche et de développement en biotechnologie de la santé humaine. Les travaux doivent commencer incessamment.

Groupe TLD America (Sherbrooke)

Cette multinationale française, spécialisée dans la fabrication de pièces pour l'industrie aérospatiale, doit commencer bientôt les travaux d'aménagement de l'ancienne usine RNG Pro-Tech pour y implanter sa nouvelle filiale canadienne.

Édifice Métro (Rock Forest)

Investissement de 650 000 \$ pour un agrandissement. L'édifice logera un Superclub Vidéotron, une entreprise de services financiers et permettra à la SAQ d'augmenter sa superficie. L'ouverture du Superclub Vidéotron donnera de l'emploi à dix personnes. Les commerces devraient ouvrir en juillet 2002.

Coopérative d'Alentour (St-Élie-d'Orford)

Investissement de 1,25 million pour la construction d'un nouvel immeuble qui abritera les activités de la coopérative et son magasin. Les travaux doivent être terminés pour le 1^{er} juillet 2002.

Bell Canada (Sherbrooke)

Investissement de près de 6 millions pour améliorer et moderniser le réseau de communication et d'affaires électroniques.



MRC du Val-Saint-François

ÉCO-PAK (Windsor)

Investissement de plusieurs centaines de milliers de dollars par Waterville TG et ÉCO-PAK pour le démarrage prochain de travaux d'installation d'une nouvelle usine dans un motel industriel du parc industriel de Windsor. ÉCO-PAK se spécialise dans les services d'emballage, d'inspection et de gestion d'inventaire. Création prévue de quelque 150 emplois.

Sources: *La Tribune*, hebdomadaires des MRC, l'Indicateur des projets au Québec, *Événements sur le marché du travail* (CRHC).

L'ÉQUIPE DU JOURNAL

Roger Tremblay, directeur

Jocelyne Brochu

Danielle Gladu

Manon Dubé

Gilles Lecours

Pour tous commentaires et suggestions:

dr.estrie.ea@mess.gouv.qc.ca

<http://emploi.quebec.net/index.htm>

N.B. Le masculin n'est utilisé, selon la situation, que pour alléger le texte.